

REGLEMENT DES BOURSIXCOTES du 14 mai 2026

ACCEPTATION DU REGLEMENT : L'inscription à l'une des épreuves des Boursixcôtes vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessous dans sa totalité.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement, est **interdite aux animaux et à tout engin à roue(s)**, hormis ceux de l'organisation et des secouristes.

1. Organisateur

Footring Club de Bours, 21bis rue de l'Eglise 62550 BOURS

2. Parcours

Courses :

Les courses de 7 km, 15 km, 28 km (et 28 km relais) sont composés respectivement de 80% de chemins et sentiers parfois boueux.

Les 3 circuits s'effectuent en boucles parcourant les collines de l'Artois.

L'ordre des boucles à suivre est obligatoirement :

Première boucle : 7 km puis

Deuxième boucle : 8 km puis

Troisième boucle : 13 km.

Les circuits seront balisés et fléchés au sol et des signaleurs seront aux intersections.

Marche :

Marche familiale de 4 km en une boucle.

Marche de 8km et 11km en une boucle.

Marche de 21 km en deux boucles repassant par la place du Donjon.

Par respect pour l'environnement : ni papier, ni bouteille, ni autre emballage ne doivent être jetés au sol.

3. Conditions de participation

Age minimum :

- 16 ans révolus à la date de la course pour le parcours de 7km
- 18 ans révolus à la date de la course pour les autres parcours

Licence ou PPS

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit:

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA» en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). *Toutes licences autres ne sont plus acceptées, tout comme les licences étrangères.*
- ou d'un PPS (Parcours de prévention santé) valide à la date de la manifestation à éditer depuis <https://pps.athle.fr> pour les participants majeurs.

Pour les mineurs : une autorisation parentale est obligatoire (document disponible [ici](#))

Aucun autre document ne peut être accepté. La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée d'après le règlement fédéral.

ATTENTION : La remise du dossard avec puce ne sera possible que si le justificatif est validé par l'organisateur et que celui-ci l'a en sa possession en format numérique de préférence (ou papier éventuellement). La présentation du document justificatif sur le téléphone le jour de la course n'est pas valable.

L'organisateur, en possession du justificatif valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

4. Parcours, limite horaire et tarifs

Distances courses	7km	15 km	28 km	28 km Relais en équipe de 2 coureurs	28 km Relais en équipe de 3 coureurs
Départ	9h30				
Barrière horaire	12h15 au 22 ^{ème} km et 13h15 à l'arrivée				
Tarif avant le 31mars 2026	13 €	17 €	21 €	32€	43 €
Tarif après le 31mars 2026	14 €	18€	22€	34€	45€

Clôture de la remise des dossards 15 min avant le départ des courses !

Distances Marche	4km	8 km	11 km	21 km
Départ	9h15			8h30
Tarif	3 €			

Le départ et l'arrivée sont organisés sur la place du village, à proximité du Donjon du XIII^{ème} siècle.

Un parking gratuit est à disposition au Kes-West (à 15 min à pied du départ de la course ou de la marche).

5. Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site <https://lesboursixcotes.fr/>

La clôture des inscriptions est fixée au 12 mai 2026.

L'inscription sur place est possible, mais non souhaitée, avec une majoration de 5€ et une appartenance au classement non garantie même avec PPS valide.

6. Retrait des dossards

Les retraits des dossards se feront le 14 mai à partir de 07h45. Ils se termineront ¼ h avant le départ des courses.

Le dossard devra être porté visiblement sur la poitrine (se munir d'épingles). La puce est intégrée au dossard.

Le dossard appartient au Footing Club de Bours et est à restituer à l'arrivée de la course lors de la remise du lot dans un souci de développement durable.

7. Ravitaillements

Sur la place de Bours sont prévus deux zones différentes :

- Zone 1 : les ravitaillements intermédiaires réservés aux coureurs du trail 15 km et du trail 28 km en eau et nourriture solide. Ils constituent aussi un point de passage obligatoire.
- Zone 2 : Le ravitaillement final à l'arrivée des courses et la petite collation finale des marches.

8. Consignes

Des consignes, pour déposer ses affaires avant l'épreuve, seront disponibles place du village.

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes.

9. Assurances

Les organisateurs ont souscrit des garanties d'assurance auprès de la Macif qui couvrent la responsabilité civile de l'Association sportive représentée par son Président, ses préposés ainsi que les pratiquants. (Loi 84-610, 16/07/84). Le pratiquant se doit de souscrire, dans son intérêt, des garanties d'assurance individuelles complémentaires.

10. Sécurité et assistance médicale

La sécurité sera assurée par la présence sur le parcours d'un médecin, de secouristes et de commissaires bénévoles.

11. Classement et Récompenses

Chaque participant recevra un lot à l'arrivée en échange de son dossard.

Les classements seront disponibles sur le site.

Remise des trophées : les trois premières coureuses et les trois premiers coureurs de chaque course chronométrée seront récompensés.

12. Droit à l'image

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

13. CNIL

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non-publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

14. Annulation

En cas de désistement du concurrent, ou en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de notre volonté, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

15. Contacts

M. Grégory BOCQUET :	06 15 54 60 62
M. Philippe LANIEZ :	06 88 31 48 59
M. Joël DELPLANQUE :	06 81 89 77 69

Ou par mail via le formulaire du site
lesboursixcotes.fr ou directement à
contact@lesboursixcotes.fr